

ANALYSE DE L'ENQUÊTE CANICULE

26 JUILLET 2023



Fédération
des acteurs de
la solidarité

REMERCIEMENTS

Lors des fortes vagues de chaleurs ou épisodes caniculaires, les personnes en situation de pauvreté sont plus exposées et plus vulnérables. Le rapport public annuel 2024 de la Cour des comptes, sera consacré à l'adaptation des politiques publiques aux changements climatiques avec un chapitre consacré aux vagues de chaleur et la protection de la santé des personnes vulnérables (grand âge, handicap, maladies chroniques, personnes en situation précaire, etc.). La Fédération des acteurs de la solidarité a été sollicitée par la Cour pour apporter sa contribution et son analyse sur les besoins concernant les personnes en situation de précarité et les associations qui les accompagnent.

Dans la continuité du projet fédéral de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui fixe l'ambition de prendre part de manière active dans les enjeux de transition écologique et de justice sociale avec et pour les personnes en précarité, la Fédération a invité ses adhérents à remonter des données quantitatives et qualitatives par le biais de cette enquête canicule. Elle utilisera ces données pour faire évoluer les pratiques dans son réseau et consolider son plaidoyer pour améliorer les réponses à apporter sur ces enjeux récurrents.

La Fédération des acteurs de la solidarité remercie les 198 associations et dispositifs ayant répondu à l'enquête dont les membres des groupes d'appui nationaux ainsi que les Fas régionales pour leur implication et contribution

SOMMAIRE

METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	p.5
SYNTHESE DES RESULTATS	p.6
NOS 13 PROPOSITIONS POUR LA GESTION DE LA CANICULE	p.8
LES CARACTERISITIKUES DES REPONDANTS - N=198	p.9
Une majorité de répondants assurant une mission d'hébergement ou de logement adapté	p.9
Un peu plus de la moitié des répondants localisés dans des départements avec de fortes chaleurs	p.10
70% des répondants en contact avec moins de 100 personnes en moyenne par jour	p.10
Tous les types de publics accueillis/rencontrés	p.11
Synthèse	p.11
PREVENTION ET ACTIONS : AVANT 2022 ET PENDANT LA CANICULE DE 2022 - N=198	p.11
Des adhérents davantage mobilisés par la mise en place d'actions spécifiques en 2022	p.12
Et notamment ceux en ayant déjà mis en place avant 2022	p.12
Information des personnes, distribution d'eau, utilisation de ventilateurs ... et tant d'autres actions	p.13
Plus de répondants qui engagent des actions destinées à des publics spécifiques pendant la canicule de 2022	p.14
Synthèse	p.14
DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT LA CANICULE DE 2022 - N = 198	p.15
Des dépenses supplémentaires pour 39% des répondants ... sans moyens supplémentaires	p.15
Les espaces privés thermiquement non confortables pour plus de la moitié des répondants	p.16
Déjà des difficultés avant 2022	p.16
Les personnes confrontées à des difficultés spécifiques liées à la canicule ... en plus de celles déjà existantes	p.16
Les conditions climatiques, la réduction d'effectifs en période estivale et l'épuisement moral lié à l'impossibilité d'apporter une réponse satisfaisante impactent les salariés	p.17
Synthèse	p.18

<u>COORDINATION, REMONTEE D'INFORMATION ET RETOUR D'EXPERIENCE EN 2022 - N=198</u>	p.18
<u>Très peu de coordination territoriale</u>	p.18
<u>Une remontée d'information pour seulement 1/4 des répondants</u>	p.19
<u>Très peu de retours d'expérience réalisés après les épisodes caniculaires</u>	p.19
<u>LES DONNEES DISPONIBLES CONCERNANT LA CANICULE- N = 164</u>	p.20
<u>Peu de données disponibles sur la gestion de la canicule</u>	p.20
<u>Synthèse</u>	p.20
<u>LA SITUATION ACTUELLE (EN JUIN 2023 - N = 170)</u>	p.20
<u>Seulement 1/3 des répondants constatent des évolutions à l'égard du personnel et des personnes accueillies</u>	p.20
<u>Les dispositions prévues par les pouvoirs publics non adaptées pour plus de la moitié des répondants</u>	p.21
<u>Un document de planification pour seulement 40% des répondants</u>	p.21
<u>Très peu de répondants impliqués actuellement dans un temps de coordination</u>	p.22
<u>Malgré les difficultés liées au bâti, peu d'actions entreprises</u>	p.22
<u>Synthèse</u>	p.23
<u>PREPARATION AUX FUTURES VAGUES DE CHALEUR - N = 165</u>	p.23
<u>L'expérience de 2022 permet de mieux appréhender les futures vagues de chaleur</u>	p.23
<u>Mais 1/3 des répondants ne se sentent pas préparés</u>	p.24
<u>Des propositions faites par quasiment tous les répondants</u>	p.24
<u>Des exemples d'actions innovantes</u>	p.25
<u>Des éléments complémentaires</u>	p.26
<u>Synthèse</u>	p.26
<u>DEPARTEMENTS LES PLUS CHAUDS VERSUS LES AUTRES DEPARTEMENTS</u>	p.27
<u>L'enquête couvre 2/3 des départements les plus chauds en 2022</u>	p.27
<u>La situation est critique dans les départements les plus chauds ...et aussi dans les autres départements</u>	p.28

METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

La Fédération des acteurs de la solidarité a sollicité ses adhérents pour alimenter le rapport de la Cour des comptes avec des données qualitatives sur la situation des personnes en situation de précarité hébergées/en logement adapté et/ou sans domicile fixe, ou en situation d'urgence sociale en période de canicule.

L'enquête conduite en France métropolitaine entre le 8 juin et le 23 juin 2023, traite de la gestion de la canicule pendant trois périodes : avant 2022, lors de la canicule de 2022 et actuellement. Lorsque les questions sont similaires, des comparaisons sont réalisées entre les périodes.

Les canicules sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intense. Lorsque les moyennes des températures maximales et minimales dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement. Santé publique France a publié un rapport le 23/06/23 qui souligne que les canicules sont les événements climatiques extrêmes associés au fardeau humain le plus élevé en France métropolitaine.

Les thématiques abordées dans l'enquête sont les actions engagées à l'égard des personnes accueillies/ rencontrées/appelant le 115, les difficultés rencontrées par les personnes et les professionnels, les retours d'expérience et les propositions d'amélioration.

Les dispositifs assurant de l'hébergement/logement adapté (CHU, maison relais, CADA...) et ayant d'autres activités (SIAO, équipes mobiles, accueil de jour, ...) ont participé ainsi que ceux ayant mis ou non en œuvre des actions en lien avec la gestion de périodes caniculaires, soit 198 répondants.

SYNTHESE DES RESULTATS

Une bonne représentativité des répondants

198 dispositifs ont répondu à l'enquête sur la canicule, dont les 3/4 assurent une mission d'hébergement/logement. Ce sont des associations qui sont en contact avec des personnes isolées ou des personnes en famille. Ils sont situés aussi bien dans des départements principalement urbains que ruraux et la moitié sont situés dans les départements les plus chauds de France. **Ces répondants répartis au sein de 73 associations représentent la diversité des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité et la pluralité des territoires en métropole.**

L'évolution de la mise en œuvre des consignes de prévention gouvernementales

La part de répondants ayant mis en place des actions spécifiques liées à la canicule augmente : elle passe de 64,5% avant 2022 à 90,5% pendant la canicule de 2022. Parmi ceux ayant mis en place des actions en 2022, 60% en avaient déjà mis en place auparavant et 30,5% n'en ont mis en place que pendant la canicule de 2022.

Les mesures de prévention/actions destinées aux personnes, au personnel et/ou au bâti sont souvent multiples. Quelle que soit la période, les principales actions sont l'information auprès des personnes sur les consignes à suivre en période de canicule (91% en 2022), la distribution de bouteilles d'eau (67% en 2022) et l'utilisation de ventilateurs (65% en 2022). Elles répondent aux **consignes de prévention gouvernementales**.

La principale action à destination du personnel est la remontée en interne sur les conditions de travail (32,5% en 2022).

Les mesures de prévention s'adressent de plus en plus à des publics spécifiques : avant 2022, les mesures de prévention s'adressaient majoritairement à l'ensemble des personnes hébergées/rencontrées (87%). Pendant la canicule de 2022, ils ne sont plus que 59% à les adresser à l'ensemble du public. Les publics spécifiques sont les personnes les plus vulnérables : les femmes

enceintes, les grands précaires et les personnes seules. Avec l'augmentation des personnes en famille à la rue ou hébergées, le nombre de répondants assurant de la prévention auprès des enfants augmente.

Des difficultés pour répondre aux 3 besoins essentiels : eau, abri, repos

Pour la mise en œuvre de ces actions, des moyens sont nécessaires. Ainsi **des dépenses supplémentaires ont été effectuées pour la gestion de la canicule pour 39% des répondants ... sans aucun moyen supplémentaire**. Concernant le bâti, pour 53% des répondants, les espaces privatifs (chambres, logements) ne sont pas confortables thermiquement.

Des difficultés multiples voient le jour dès 2022

Concernant le public accueilli/pris en charge/rencontré, quasiment la moitié des répondants (46,5% - N=92) estime que les personnes ont rencontré des difficultés spécifiques liées à la canicule.

Les principales difficultés sont des problèmes physiques (notamment problèmes dermatologiques), la difficulté à s'approvisionner en eau, l'impossibilité d'aller dans des lieux frais et l'absence d'accès à l'hébergement pour les personnes à la rue.

Alors que les 3 mots clés en période de canicule sont « eau, abri et repos », ce sont pourtant les principales difficultés rencontrées par les personnes.

Les personnes accueillies/rencontrées sont confrontées à un nonaccès à l'hébergement et à la diminution de l'accès aux services d'aide et rencontrent des difficultés pour se nourrir.

En plus des conditions climatiques, la réduction d'effectifs en période estivale et l'épuisement moral lié à l'impossibilité d'apporter une réponse satisfaisante impactent les salariés et les bénévoles.

Dans ce contexte difficile, la coordination des acteurs est importante. Cependant, seulement 9% des répondants ont participé à des groupes de coordination territoriale et **des remontées d'informations ont été réalisées pour seulement 1/4 des répondants**. Lorsqu'elles ont

lieu, elles sont réalisées essentiellement auprès des **directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**.

Il en est de même pour les retours d'expérience après les périodes caniculaires.

Ce manque de données pour objectiver ceci est peut-être lié au fait que seulement 1/4 des répondants disposent d'informations spécifiques en lien avec la gestion de la canicule

Peu d'évolutions depuis la canicule de 2022 et des dispositions non opérationnelles

En tenant compte des précédents épisodes de canicule, les dispositifs ont été interrogés sur les évolutions constatées suite à la canicule de l'été 2022, l'opérationnalité des dispositions prévues par l'Etat, leurs documents de planification, la coordination, les lieux rafraîchis et les travaux.

Actuellement, seulement 1/3 des répondants considèrent qu'il y a eu des évolutions sur les mesures de prévention à l'égard des personnes accueillies/rencontrées et à l'égard du personnel des structures. Le bâti est le domaine dans lequel le moins d'évolutions ont été constatées (6%).

Plus de la moitié des répondants considère que les dispositions spécifiques prévues par les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) ne sont pas adaptées, suffisantes et opérationnelles.

Si on reprend les mesures à mettre en œuvre dans tous les dispositifs, on voit qu'elles ne sont pas effectives :

- 40% ont un document de planification formalisé dédié à la gestion de la période estivale (« plan canicule », schéma d'intervention spécifique...),
- un peu plus de la moitié (56%) ont un ou plusieurs lieux considérés comme rafraîchis,
- et 16 répondants (9,5%) ont été impliqués dans un temps de coordination formalisé concernant la gestion d'épisodes de fortes chaleurs.

Malgré les difficultés liées au bâti, peu d'actions sont entreprises : 80% n'est pas en train de mener, ou ne prévoit pas d'engager dans les 6 prochains mois, une action concernant le bâti.

Des acteurs de terrain très mobilisés

Cependant l'expérience de 2022 permet de mieux appréhender les futures vagues de chaleur : quasiment 2/3 des répondants (64%) se sentent préparés pour faire face à des vagues de chaleur au moins aussi intenses et longues que celle(s) vécue(s) à l'été 2022.

Parmi les répondants qui ne se sentent pas prêts, les

principaux problèmes concernent le bâti et l'absence de moyens financiers et humains.

Les répondants ont fait une multitude de propositions d'améliorations pour la gestion de la vague de chaleur actuelle (développer des partenariats pour se coordonner et faire des diagnostics du bâti, revoir le niveau de déclenchement du plan canicule...) et les prochaines et ont partagé des actions innovantes mises en place dans leurs dispositifs et au niveau municipal.

Des moyens humains et financiers sont nécessaires

La plupart des propositions d'amélioration sont liées à **l'absence de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les mesures de protection actuelles** (eau, abri et repos). Il est nécessaire d'anticiper les besoins surtout pour des événements prévisibles comme les fortes chaleurs et d'allouer des budgets supplémentaires pour agir à destination des personnes, du personnel et améliorer le bâti en ce qui concerne le lieu d'habitat et le lieu de travail.

Ces moyens doivent être alloués aux associations et aux communes. Santé publique France rappelle plusieurs pistes pour soutenir les communes en matière de prévention des canicules sur la santé des habitants. Elles concernent la protection des scolaires, des sans-abris et des personnes vulnérables, tous publics à risque en période de fortes chaleurs : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/infographie/canicule-et-sante-pistes-d-actions-pour-soutenir-les-pratiques-des-communes>

Les mesures ne sont malheureusement pas applicables en l'état actuel. De plus certaines mesures doivent être adaptées pour prendre en compte la situation des personnes vivant à la rue et les personnes cumulant les problématiques.

La situation est critique dans les départements les plus chauds ... mais aussi dans tous les autres.

NOS 13 PROPOSITIONS POUR LA GESTION DE LA CANICULE

À DESTINATION DES PERSONNES PRÉCAIRES HÉBERGÉES/EN LOGEMENT ADAPTÉ ET/OU SANS DOMICILE FIXE, OU EN SITUATION D'URGENCE SOCIALE AINSI QUE DES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES

L'enquête sur la canicule conduite par la FAS en juin 2023 auprès de ses adhérents montre que les mesures et actions de prévention ne sont pas pleinement effectives malgré l'implication des acteurs de terrain et des pouvoirs publics.

La FAS fait 13 propositions pour que les 3 mots clés : eau, abri et repos puissent être mis en œuvre. Ces propositions nécessitent des moyens humains et financiers supplémentaires et la mise en place d'une gestion caniculaire.

ASSURER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI

1. Permettre à toutes les personnes sans abri d'accéder à un logement/ hébergement adapté à leur situation
2. Stopper les expulsions locatives/ garantir une solution de relogement ou d'hébergement pour les personnes expulsées

FACILITER L'ACCÈS À L'EAU, À L'HYGIÈNE, À UN POINT FRAIS ET À UNE ALIMENTATION ADAPTÉE AUX FORTES CHALEURS

3. Permettre un meilleur accès à l'eau pour tous en augmentant la distribution de bouteilles d'eau et de gourdes (en privilégiant ces dernières), en équipant tous les dispositifs de fontaines d'eau et donnant l'accès à l'eau dans les squats et bidonvilles
4. Rendre effectif pour les personnes à la rue le libre accès à des points d'eau et partager au mieux l'information
5. Rendre effectif l'accès aux lieux frais pour les personnes encore trop souvent stigmatisées
6. Proposer et donner un accès à une alimentation saine et adaptée aux fortes chaleurs (et notamment adaptée aux besoins nutritifs des bébés)
7. Elargir l'accès aux lieux d'hygiène pour permettre à tous de se rafraîchir et réduire les risques physiques liées à la chaleur (infection des pieds, brûlures)
8. Interdire les arrêtés anti-mendicité
9. Proposer des places d'hébergement exceptionnelles comme le préconise Santé Publique France

ADAPTER LES STRUCTURES D'ACCUEIL AUX FORTES CHALEURS

10. Installer des équipements pour que tous les dispositifs aient des lieux frais, tout en respectant les normes environnementales
11. Réaliser des diagnostics énergétiques pour respecter le confort thermique des lieux destinés aux personnes hébergées/accueillies, des professionnels et des bénévoles

RENFORCER LES MOYENS HUMAINS ET LA COORDINATION EN PÉRIODE ESTIVALE

12. Rendre effectif les temps de coordination concernant la gestion des fortes chaleurs en amont de l'été, organiser des retours d'expérience et tenir compte des actions innovantes
13. Déployer des moyens humains supplémentaires pour pallier aux absences estivales et à la fermeture de dispositifs d'aide afin de pouvoir mener des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi des personnes à la rue et hébergées ou en logement accompagné et de soulager les professionnels en poste

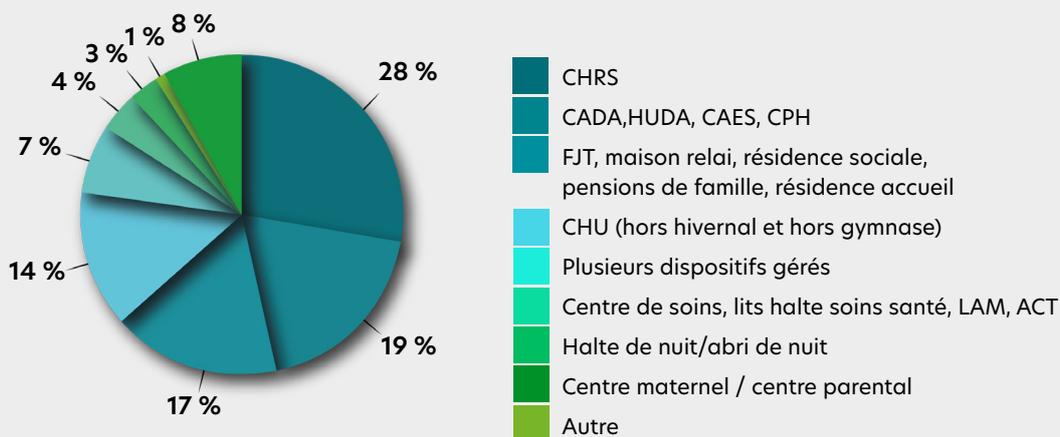
LES CARACTERISITIKUES DES REPDNDANTS - N=198

Le nombre de répondants varie légèrement selon les périodes analysées : 198 pour la période avant la canicule de 2022, 198 pour la période caniculaire de 2022, 170 pour la situation actuelle, 165 pour la préparation aux vagues de chaleur et 164 pour la base de données.

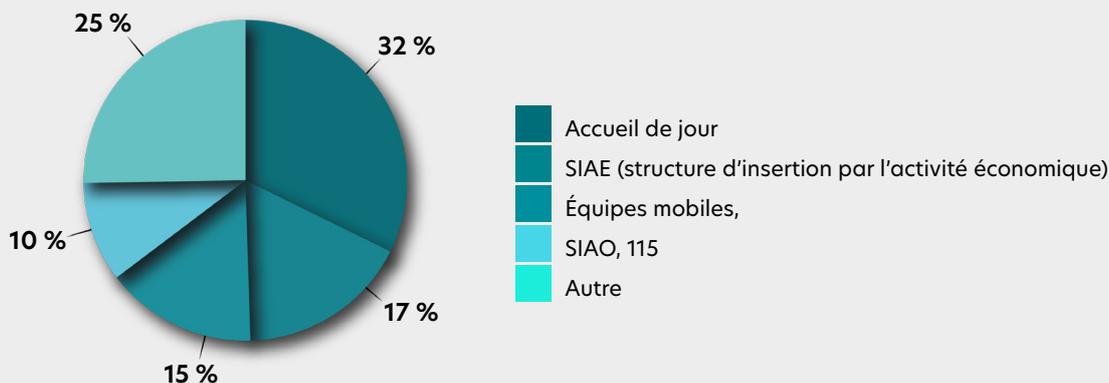
UNE MAJORITÉ DE RÉPONDANTS ASSURANT UNE MISSION D'HÉBERGEMENT OU DE LOGEMENT ADAPTÉ

Parmi les 198 répondants, 70% gèrent une structure d'hébergement (généraliste ou du dispositif national d'accueil) ou de logement adapté, soit 139 répondants et 30% ont d'autres missions, soit 59 répondants. Parmi les autres dispositifs assurant de l'hébergement/logement, deux s'occupent exclusivement des mineurs non accompagnés et un des grands marginaux. Parmi les 6 SIAO ayant répondu, la moitié assure la coordination des maraudes. Parmi les autres dispositifs, il y a des bagageries, des distributions de colis alimentaires et des Structures du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA).

DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT/LOGEMENT ADAPTÉ - % - N=139



DISPOSITIFS N'ASSURANT PAS D'HÉBERGEMENT - % - N=59



La majorité des répondants a un statut associatif (94%). Parmi les 12 répondants ayant un autre statut, 4 relèvent de la ville, 2 d'une fondation, 2 d'un établissement public, 1 d'un Centre Communal d'Action Sociale, 1 d'un Groupement d'Intérêt Public, 1 d'une Association Syndicale Autorisée et 1 d'un SAEM.

UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS LOCALISÉS DANS DES DÉPARTEMENTS AVEC DE FORTES CHALEURS

Les répondants sont répartis dans 60 départements, soit 2/3 des départements de la France métropolitaine (Retrouvez la carte de France avec les départements ayant participé à l'enquête page 29).

Ils sont dans des départements urbains (Paris : 19%, le Nord : 6%) ou ruraux (Eure : 6,5%, Côte d'Or : 5%). Et couvrent plutôt de grandes échelles géographiques avec tout de même 16 répondants qui interviennent à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement ou d'une « petite » unité urbaine (moins de 20 000 habitants).

ECHELLE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE DE RÉPONDANTS	%
A l'échelle du département	56	28
A l'échelle d'une grande ville (plus de 100 000 habitants)	38	19
A l'échelle d'une seule ville moyenne (entre 20 000 et 100 000 habitants)	38	19
A l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement ou d'une 'petite' unité urbaine (moins de 20 000 habitants)	16	8
A l'échelle de la Métropole	15	8
A l'échelle de plusieurs villes moyennes	13	7
A l'échelle de plusieurs grandes villes	9	5
A l'échelle de Paris et banlieue parisienne	4	2
A l'échelle de la région	3	2
Autre	6	3
Total	198	100

53% des répondants sont situés dans les départements les plus chauds, c'est-à-dire ayant une température la plus chaude supérieure ou égale à 41° (guide du climat - estimation à partir des données des bulletins climatiques libres d'accès de Météo France portant sur plus d'une centaine de stations météo dans la France Métropolitaine - année 2022 - <https://www.linternaute.com/voyage/climat/classement/departements/chaleur>).

70% DES RÉPONDANTS EN CONTACT AVEC MOINS DE 100 PERSONNES EN MOYENNE PAR JOUR

L'effectif du nombre moyen de personnes accueillies, rencontrées, hébergées ou appelant le 115 par jour est complexe à analyser : 10% des répondants ont mentionné zéro personne et d'autres ont mis le nombre total de personnes dans l'ensemble de leurs dispositifs (maximum de 1 800 personnes pour les dispositifs d'hébergement).

Le nombre de personnes rencontrées, accueillies varie selon l'activité d'hébergement ou non.

NOMBRE DE PERSONNES	AVEC HÉBERGEMENT - %	SANS HÉBERGEMENT - %
1 à 24 personnes	25	33
25 et 49 personnes	19,5	15
50 et 99 personnes	27,5	19
100 personnes et plus	28	33
Nombre maximal	1 800 personnes	400 personnes

TOUS LES TYPES DE PUBLICS ACCUEILLIS/RENCONTRÉS

Les catégories de publics rencontrés, hébergés ou appelant le 115 sont :

- « tout public » : des personnes isolées, des personnes en famille et des personnes en couple sans enfant (57%),
- quasiment 1/4 uniquement des personnes isolées : hommes seuls et femmes seules (21%)

Beaucoup de répondants sont en contact avec de grands précaires.

Plusieurs autres publics sont rencontrés tels que des enfants relevant de la protection de l'enfance (3 répondants), des personnes avec des pathologies chroniques (2 répondants), des personnes avec des addictions (1 répondant) et des personnes avec des pathologies psychologiques (1 répondant).



SYNTHÈSE

198 dispositifs ont répondu à l'enquête sur la canicule. Quasiment les 3/4 assurent une mission d'hébergement/logement. Ce sont des associations qui sont en contact avec des personnes isolées ou des personnes en famille. Ils sont situés aussi bien dans des départements urbains que ruraux et la moitié sont situés dans les départements les plus chauds de France.

Ces répondants répartis au sein de 73 associations représentent la diversité des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité et la pluralité des territoires en métropole.

PREVENTION ET ACTIONS : AVANT 2022 ET PENDANT LA CANICULE DE 2022 - N=198

Durant les périodes de canicule, les associations sont tenues de mettre en place des actions spécifiques.

Il appartient aux responsables de structure d'établir un protocole de gestion interne des vagues de chaleur qui a pour objectifs de :

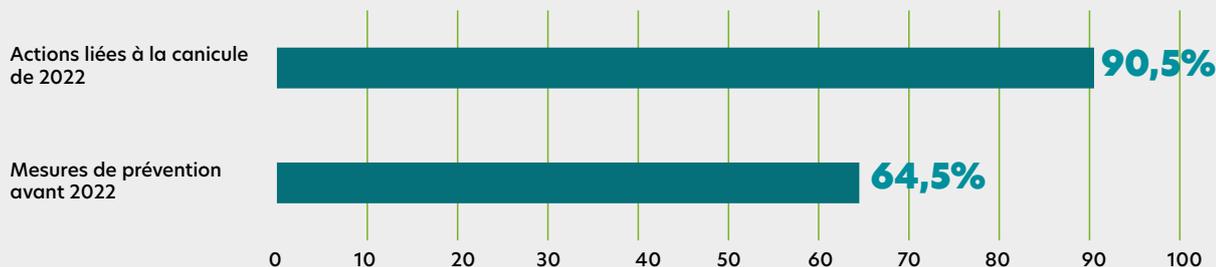
- déterminer les supports, voies et modalités de diffusion des recommandations sanitaires aux personnes accueillies, tout en prenant compte des problématiques spécifiques (addictions, etc.) ;
- s'assurer de l'opérationnalité des moyens matériels disponibles (système fixe de rafraîchissement de l'air, locaux ou pièces rafraîchies, appareils mobiles autonomes, accès facilité aux salles d'eau dans la journée, possibilité d'occulter les fenêtres et les surfaces vitrées, etc.) ;
- surveiller l'hydratation des personnes hébergées (lister les personnes ne pouvant s'hydrater seules ou risquant de ne pas s'hydrater, adapter les repas, etc.) ;
- étudier et préparer les possibilités éventuelles d'accueil de jour ou temporaire, ainsi que l'accueil de quelques heures de personnes vulnérables non hébergées dans la structure ;
- envisager la non-occupation temporaire de certaines pièces de la structure très exposées à la chaleur. En conséquence organiser le redéploiement dans la structure des personnes qui y seraient hébergées ou logées.

198 dispositifs ont répondu sur leur gestion pendant les deux périodes (avant 2022 et sur la canicule de 2022). Toutes les questions similaires ont été comparées.

DES ADHÉRENTS D'AVANTAGE MOBILISÉS PAR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES EN 2022

2/3 des répondants ont mis en place des actions spécifiques avant 2022. Et la quasi-totalité en ont mis en place pendant la canicule de 2022 (90,5%).

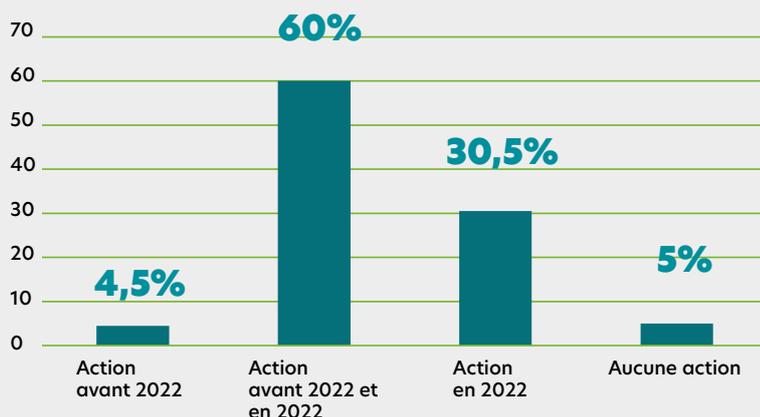
ACTIONS ENGAGÉES - % DE RÉPONDANTS



ET NOTAMMENT CEUX EN AYANT DÉJÀ MIS EN PLACE AVANT 2022

Parmi ceux ayant mis en place des actions en 2022, 60% en avaient déjà mis en place auparavant et 30,5% n'en ont mis en place que pendant la canicule de 2022.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE SELON LA PÉRIODE - %



Parmi les 4,5% ayant mis en place des actions spécifiques uniquement avant 2022, la majorité (6) a poursuivi les actions déjà mises en place précédemment, des besoins n'ont pas été remontés (2) ou il n'y avait pas de moyen financier supplémentaire (1).

Pour les 19 répondants (5%) n'ayant mis aucune action spécifique, les raisons sont les suivantes :

- absence de demande : 5,
- absence de possibilités en lien avec le bâti (logement diffus) : 4,
- ou au contraire le bâtiment est déjà adapté pour la canicule (climatisation, bâti isolant de la chaleur) : 3,
- des actions sont conduites tout au long de l'année : 3,
- l'ouverture du dispositif a eu lieu après la canicule de 2022 ou temps de passage court dans le dispositif : 2,
- la raison n'est pas spécifiée : 2.

Ceux ayant mis en place des actions sont représentatifs des répondants :

- pour la période avant 2022 : 67% gèrent des dispositifs d'hébergement ou de logement adapté,
- pour la période de la canicule de 2022 : 70% gèrent des dispositifs d'hébergement ou de logement adapté.

INFORMATION DES PERSONNES, DISTRIBUTION D'EAU, UTILISATION DE VENTILATEURS ... ET TANT D'AUTRES ACTIONS

Les mesures de prévention/actions destinées aux personnes, au personnel et/ou au bâti sont souvent multiples.

Quelle que soit la période, les principales actions sont l'information auprès des personnes sur les consignes à suivre en période de canicule, la distribution de bouteilles d'eau et l'utilisation de ventilateurs.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET ACTIONS EN PÉRIODE CANICULAIRE	MESURES DE PRÉVENTION AVANT 2022 N=128	ACTIONS DÉPLOYÉES
LES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES		
Information des personnes	55,5%	91%
Distribution ou mise à disposition d'eau	40%	67%
Distribution de matériel (casquette, crème, brumisateur, gourde)	17%	2%
Renforcement de la veille sociale	8%	3,5%
Augmentation des visites à domicile	10%	
Renfort des maraudes	3%	
Activité (dans la forêt, lac, jeux d'eau)	2,5%	2%
Elargissement de l'accès aux douches	1,5%	0,5%
Élargissement des horaires d'ouverture pour un accès 24h/24 pour les personnes déjà hébergées	Non mentionné	5,5%
Accueil exceptionnel dans les locaux de personnes ne bénéficiant pas d'un hébergement	Non mentionné	5,5%
Adaptation des horaires de repas et de sortie	Non mentionné	0,5%
Confection de repas adaptés	Non mentionné	0,5%
LES ACTIONS EN LIEN AVEC LES LOCAUX DONT LES EFFETS PEUVENT BÉNÉFICIER AUX PERSONNES ET/OU AU PERSONNEL		
Ventilateurs (achat, prêt)	22,5%	65%
Installation de fontaines	14%	16%
Mise à disposition de pièce rafraîchie	14%	34%
Climatiseurs	5,5%	8%
Installation et fermeture des volets, rideaux, stores	4,5%	60%
Aération	3%	
LES ACTIONS À DESTINATION DU PERSONNEL		
Adaptation des conditions de travail	9,5%	2%
Élargissement des horaires d'ouverture	6,5%	0,5%
Restriction/fermeture de l'accueil	3%	0,5%
Remontée en interne sur les conditions de travail du personnel	Non mentionné	32,5%

NB : la question est ouverte pour la période avant 2022 et fermée pour 2022.

Parmi les mesures destinées aux personnes, on peut ajouter la distribution de fruits et l'adaptation de l'alimentation, ainsi que les liens avec l'ARS et avec les infirmiers libéraux pour la veille sanitaire.

Le fait d'assurer la maintenance concernant les volets est aussi une action importante.

L'information/communication réalisée auprès des personnes concerne les gestes de prévention pour lutter contre les risques liés à la chaleur ainsi que les dispositifs à leur disposition. Elle passe par l'affichage dans les dispositifs, la diffusion de plaquettes avec les gestes de prévention, la cartographie des points d'eau et des lieux climatisés, la prise de contact auprès des personnes les plus vulnérables. Par exemple, la ville de Paris édite chaque année un dépliant répertoriant les bains douches, les fontaines éphémères et les Espaces Solidarité Insertion pour se mettre à l'abri, se reposer, se doucher, voir ici : <https://cdn.paris.fr/paris/2023/06/02/se-rafraichir-a-paris-8-pages-sdile-02-06-2023-web-LxFe.pdf>

PLUS DE RÉPONDANTS QUI ENGAGENT DES ACTIONS DESTINÉES À DES PUBLICS SPÉCIFIQUES PENDANT LA CANICULE DE 2022

Avant 2022, les mesures de prévention s'adressaient majoritairement à l'ensemble des personnes hébergées/rencontrées (87%). Pendant la canicule de 2022, ils ne sont plus que 59% à les adresser à l'ensemble du public - 41% les adressant uniquement à des publics spécifiques.

Pendant les 2 périodes, les publics spécifiques sont les mêmes et il s'agit de personnes à risque : les femmes enceintes, les grands précaires et les personnes seules. L'isolement est un facteur de risque en période de canicule. Donner des nouvelles et prendre des nouvelles de ses proches est un des gestes de prévention en période de canicule.

Les répondants sont plus nombreux à agir envers les publics spécifiques. Par exemple, pour les femmes enceintes, on passe de 6 répondants avant 2022 à 37 en 2022. Les répondants sont également plus nombreux à mentionner des actions envers les enfants.



SYNTHÈSE

Le nombre de répondants ayant mis en place des actions spécifiques liées à la canicule augmente : elle passe de 64,5% avant 2022 à 90,5% pendant la canicule de 2022. Parmi ceux ayant mis en place des actions en 2022, 60% en avaient déjà mis en place auparavant et 30,5% n'en ont mis en place que pendant la canicule de 2022.

Les mesures de prévention/actions destinées aux personnes, au personnel et/ou au bâti sont souvent multiples. Quelle que soit la période, les principales actions sont l'information auprès des personnes sur les consignes à suivre en période de canicule, la distribution de bouteilles d'eau et l'utilisation de ventilateurs. Elles répondent aux consignes de prévention gouvernementales.

Les mesures de prévention s'adressent de plus en plus à des publics spécifiques : avant 2022, les mesures de prévention s'adressaient majoritairement à l'ensemble des personnes hébergées/rencontrées (87%). Pendant la canicule de 2022, ils ne sont plus que 59% à les adresser à l'ensemble du public. Les publics spécifiques sont les personnes fragiles : les femmes enceintes, les grands précaires et les personnes. Avec l'augmentation des personnes en famille à la rue ou hébergées, le nombre de répondants assurant de la prévention auprès des enfants augmente.

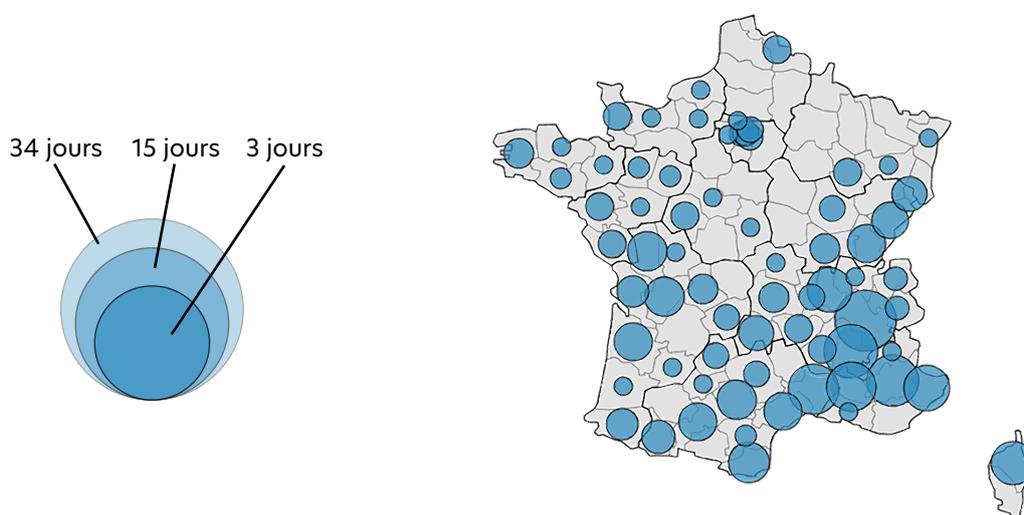
DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT LA CANICULE DE 2022 - N = 198

En France métropolitaine, selon **Météo-France**, l'été 2022, est au deuxième rang des étés les plus chauds observés depuis le début du XXème siècle. Sur l'ensemble de l'été, 69 départements ont connu au moins une canicule, soit 78 % de la population résidente en France métropolitaine. Et toutes les régions sont concernées.

TABLEAU 1. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES VAGUES DE CHALEUR DE L'ÉTÉ 2022

DATES	RÉGIONS CONCERNÉES	NOMBRE DE DÉPARTEMENTS IMPLIQUÉS	DURÉE MOYENNE PAR DÉPARTEMENT (JOURS) [MIN ; MAX]	% DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE TOUCHÉE
14/06 - 22/06	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	3,8 [3 ; 6]	26%
9/07 - 27/07	Toutes les régions	52	5,0 [3 ; 14]	66%
29/07 - 14/08	Toutes les régions métropolitaines à l'exception de l'Île-de-France	39	5,3 [3 ; 14]	41%

NOMBRE DE JOURS DE CANICULE PAR DÉPARTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ 2022



Source : GEOFLA-IGN, 2016, SACS, Santé Publique France 2022

DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR 39% DES RÉPONDANTS ... SANS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

39% des répondants ont engagé des dépenses supplémentaires pour gérer la canicule de l'été 2022. La proportion des dépenses supplémentaires engagées dans le budget de fonctionnement varie de 1% (40% des répondants) à 30%. A signaler : un dispositif ayant indiqué 100% de son budget et un autre 300%.

Cette donnée est à analyser avec précaution compte-tenu du manque de cohérence des réponses. Par ailleurs, compte tenu du fait que seulement 15 répondants ont la capacité d'estimer la proportion de leur budget annuel pour ces actions, l'information ne peut pas être analysée pour la période avant 2022.

Cependant, seulement trois adhérents indiquent qu'ils ont bénéficié de moyens supplémentaires pour mener leurs actions que ce soit par un financement pour 2 répondants ou 1 don pour un répondant.

LES ESPACES PRIVATIFS THERMIQUEMENT NON CONFORTABLES POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS

Pour 53% des répondants, les espaces privés (chambres, logements) n'étaient pas confortables thermiquement pendant la canicule de 2022 (selon les seuils de la réglementation RE2020 entrée en vigueur début 2022 - la température extérieure dépasse 26° à 28° durant la journée et 26° durant la nuit).

14% (28 répondants) ont mentionné des difficultés supplémentaires durant la canicule de l'été 2022 concernant leur bâti qui ont eu des répercussions pour les personnes hébergées et le personnel : mauvaise isolation des locaux, absence de ventilation, des volets absents ou défectueux.

Les adhérents ont également remonté des difficultés comme l'absence d'espaces extérieurs privés, la mise à disposition d'un seul lieu frais, des ponts thermiques, un réseau électrique non calibré pour le nombre de climatiseurs branchés, l'impossibilité d'ouvrir la nuit en toute sécurité et la présence de nuisibles.

Concernant les conditions de travail, celles-ci sont plus difficiles pour les personnes travaillant en insertion en extérieur. Il est aussi impossible d'utiliser des ventilateurs sur la plateforme 115 compte-tenu du bruit : l'installation d'une climatisation silencieuse est nécessaire.

DÉJÀ DES DIFFICULTÉS AVANT 2022

Avant la canicule de 2022, parmi les 128 répondants ayant mis en place des actions, 21 répondants ont indiqué avoir rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre pour les raisons suivantes :

- pas de financement : 7,
- réduction du personnel en période estivale : 6,
- incompréhension des consignes / barrière de la langue : 2,
- non-raccordement à l'eau : 2,
- pas de lieu frais : 2,
- impossibilité pour les personnes d'acheter des ventilateurs : 1,
- bâti non adapté : 1,
- pas d'hébergement pour les personnes : 1,
- peu de public sur les nouveaux horaires : 1,
- difficulté de décaler l'heure de travail à l'embauche : 1,
- gestion de l'urgence : 1.

LES PERSONNES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES LIÉES À LA CANICULE ... EN PLUS DE CELLES DÉJÀ EXISTANTES

Quasiment la moitié des répondants (46,5% - N=92) estime que les personnes ont rencontré des difficultés spécifiques liées à la canicule.

Elles sont multiples (293 au total). Les principales sont des problèmes physiques, la difficulté à s'approvisionner en eau, l'impossibilité d'aller dans des lieux frais et l'absence d'accès à l'hébergement pour les personnes à la rue.

La moitié des répondants, ayant mentionné des difficultés, a mentionné une augmentation des problèmes physiques liée à la canicule se traduisant par :

- des problèmes dermatologiques se traduisant par une infection des pieds,
- des brûlures rencontrées chez les enfants et les adultes,
- une augmentation des hospitalisations,
- une augmentation des décès,
- des déshydratations.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES	NOMBRE DE RÉPONDANTS
Augmentation des problèmes physiques liés à la canicule (dont dermatologie, pieds infectés)	47
Difficulté de s'approvisionner en eau (bouteilles d'eau, accès aux fontaines)	41
Impossibilité d'aller dans des lieux frais comme le recommande les directives ministérielles (magasins, cinéma, aéroport...)	38
Pas d'accès à l'hébergement pour les personnes à la rue	36
Augmentation des problèmes psychiatriques	29
Augmentation des problèmes physiques non liés directement à la canicule	27
Diminution de l'accès aux services d'aide	21
Difficulté de s'approvisionner en nourriture	15
Augmentation des hospitalisations	13
Adultes ou enfants présentant des brûlures liées au soleil	6
Augmentation des décès	5
Autre	16

« En été les personnes à la rue rencontrent d'autres problèmes de santé comme des infections des pieds liées aux fortes chaleurs. Les équipes de maraude distribuent des chaussettes et des sous-vêtements. Ceux-ci devraient faire partie des « kits canicule » et être financés » - Sylvie Fernandez - Responsable de services SIAO31 115 et MIAE, chargée de la coordination des maraudes - CCAS de Toulouse

Alors que les 3 mots clés en période de canicule sont « eau, abri et repos », ce sont les principales difficultés d'accès rencontrées par les personnes. Les personnes accueillies/recontrées sont confrontées à un nonaccès à l'hébergement et à la diminution de l'accès aux services d'aide.

Les autres difficultés (effectif inférieur à 4 pour chacune d'entre elle) sont l'augmentation des addictions, la difficulté à dormir, plus d'agressivité, la difficulté à intégrer l'ensemble des consignes de prévention, une grande fatigue entraînant une difficulté à faire des démarches.

LES CONDITIONS CLIMATIQUES, LA RÉDUCTION D'EFFECTIFS EN PÉRIODE ESTIVALE ET L'ÉPUISEMENT MORAL LIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ D'APPORTER UNE RÉPONSE SATISFAISANTE IMPACTENT LES SALARIÉS

27 répondants mentionnent des difficultés concernant le personnel en plus de l'éventuel diminution du personnel liée aux vacances estivales. Elles concernent les conditions de travail dans des locaux souvent non adaptés. Il est par exemple impossible d'utiliser des ventilateurs lors de l'écoute téléphonique au 115.

Le personnel est fatigué par la chaleur mais aussi par la surcharge de travail ou l'impossibilité de pouvoir apporter des réponses aux personnes qui les sollicitent.

DIFFICULTÉS CONCERNANT LE PERSONNEL	NOMBRE DE RÉPONDANTS
Difficulté des conditions de travail	7
Fatigue des salariés / épuisement	7
Adaptation des horaires de travail/réduction ou surcroît de travail, moins de bénévoles	6
Perte d'efficacité	4
Absentéisme	3

En plus de ces difficultés, ont aussi été mentionnées la fermeture de dispositifs et l'inexistence d'un lieu pour accueillir les personnes en journée.



SYNTHÈSE

Pour la mise en œuvre des actions spécifiques liées à des épisodes caniculaires, des moyens sont nécessaires. Cependant, si des dépenses supplémentaires ont été effectuées pour 39% des répondants, elles n'ont pas été accompagnées d'une hausse de moyens financiers.

Concernant le bâti, pour 53% des répondants, les espaces privatifs (chambres, logements) ne sont pas confortables thermiquement.

Des difficultés multiples voient le jour dès 2022. Concernant le public accueilli/ pris en charge/rencontré, quasiment la moitié des répondants (46,5% - N=92) estime que les personnes ont rencontré des difficultés spécifiques liées à la canicule.

Les principales sont les problèmes physiques (notamment problèmes dermatologiques), la difficulté à s'approvisionner en eau, l'impossibilité d'aller dans des lieux frais et l'absence d'accès à l'hébergement pour les personnes à la rue.

Alors que les 3 mots clés en période de canicule sont « eau, abri et repos », ce sont les principales difficultés rencontrées par les personnes. Les personnes accueillies/rencontrées sont confrontées à un nonaccès à l'hébergement et à la diminution de l'accès aux services d'aide et rencontrent des difficultés pour se nourrir.

De plus les conditions climatiques, la réduction d'effectifs en période estivale et l'épuisement moral lié à l'impossibilité d'apporter une réponse satisfaisante impactent les salariés et les bénévoles.

COORDINATION, REMONTEE D'INFORMATION ET RETOUR D'EXPERIENCE EN 2022 - N=198

TRÈS PEU DE COORDINATION TERRITORIALE

En 2022, peu d'établissements (17, soit 9%) ont participé à des groupes de coordination territoriale impliquant des partenaires sur leurs territoires.

PARTENAIRES	NOMBRE DE RÉPONDANTS
Associatifs + services de l'Etat	8
Associatifs	6
Services de l'Etat	3
Total	17

Les modalités des coordinations sont essentiellement les réunions entre partenaires (9) et la transmission d'informations (5). A noter aussi l'intensification et la veille assurée par les équipes de maraude.

UNE REMONTÉE D'INFORMATIONS POUR SEULEMENT 1/4 DES RÉPONDANTS

En 2022, 1/4 des répondants (52) ont assuré une remontée d'informations sur l'évolution de la situation de certains publics vulnérables sur leurs territoires.

Ces remontées ont pu être faites auprès de plusieurs organismes (84 réponses au total). Le principal organisme informé étant la DDETS (69%).

ORGANISMES SOLLICITÉS POUR LES REMONTÉES D'INFORMATION	NOMBRE DE RÉPONDANTS
DDETS	36
Préfecture/sous-préfecture	14
Commune	10
Service de la direction du dispositif	5
DRIHL/DREETS	4
Conseil départemental	4
Intercommunalité	2
ARS	2
SIAO	2
Autre	5

Ces remontées ont lieu une fois par semaine (40,5%), en fonction des besoins (38,5%), quotidiennement (27%), au moins 3 fois par semaine (2%), mensuellement (2%).

TRÈS PEU DE RETOURS D'EXPÉRIENCE RÉALISÉS APRÈS LES ÉPISODES CANICULAIRES

La majorité des répondants (87%) n'ont pas fait de retour d'expérience écrit ou oral avant 2022. Et ils sont 93% à ne pas en avoir fait après la canicule de 2022.

Lorsqu'il y a un retour d'expérience, il est réalisé essentiellement auprès des services de l'Etat : DDETS/ DREETS, préfecture/sous-préfecture.

RETOURS D'EXPÉRIENCE	RETOURS D'EXPÉRIENCE AVANT 2022 - N=17	RETOURS D'EXPÉRIENCE PENDANT LA CANICULE DE 2022 - N=13
DDETS/DREETS	8	5
Préfecture/Sous-préfecture	4	1
Département	3	0
Service de la direction du dispositif	3	0
Réseau associatif	2	5
DRIHL/DIHAL	2	1
Commune/intercommunalité	2	1

Parmi les enseignements tirés, à noter : la nécessité d'anticiper, l'élaboration d'un protocole, l'accès à la halte de nuit élargi, la surveillance maximale des personnes fragiles, la mise en œuvre d'un projet de kits citoyens canicule et grand froid avec une formation aux Premiers Secours, le renforcement du rôle de la maraude et l'installation de rideaux.

LES DONNEES DISPONIBLES CONCERNANT LA CANICULE- N=164

PEU DE DONNÉES DISPONIBLES SUR LA GESTION DE LA CANICULE

La majorité des répondants (85%) dispose d'une base de données permettant d'avoir des informations sur le public accueilli, rencontré, pris en charge.

Mais seulement 24% d'entre eux disposent d'informations spécifiques en lien avec la gestion de la canicule (difficultés rencontrées par les personnes, gestion du personnel...).

En plus de l'affichage dans les dispositifs d'hébergement et la distribution de plaquette d'information, des répondants utilisent d'autres systèmes d'alerte rapides à destination des personnes. Le plus utilisé est la boucle de messages automatisés type WhatsApp/SMS (1/3 des répondants). Viennent ensuite les appels des personnes, recours à l'affichage urbain, visites à domicile.



SYNTHÈSE

Dans ce contexte difficile, la coordination est importante or très peu d'établissements ont participé à des groupes de coordination territoriale. Et des remontées d'informations ont été réalisées pour seulement 1/4 des répondants. Lorsqu'elles ont lieu, elles sont réalisées essentiellement auprès des DEETS.

Il en est de même pour les retours d'expérience après les périodes caniculaires. Ce manque de données pour objectiver est peut-être lié au fait que seulement 1/4 des répondants disposent d'informations spécifiques en lien avec la gestion de la canicule.

LA SITUATION ACTUELLE (EN JUIN 2023 - N = 170)

Les répondants ont été interrogés sur les évolutions constatées suite à la canicule de l'été 2022, l'opérationnalité des dispositions prévues par l'Etat, leurs documents de planification, la coordination, les lieux rafraîchis et les travaux.

SEULEMENT 1/3 DES RÉPONDANTS CONSTATENT DES ÉVOLUTIONS À L'ÉGARD DU PERSONNEL ET DES PERSONNES ACCUEILLIES

Seulement 1/3 des répondants considèrent qu'il y a eu des évolutions sur les mesures de prévention à l'égard du personnel des structures (36%) et à l'égard des personnes accueillies/rencontrées (34%). Le bâti est le domaine dans lequel le moins d'évolutions a été constatées (6%).

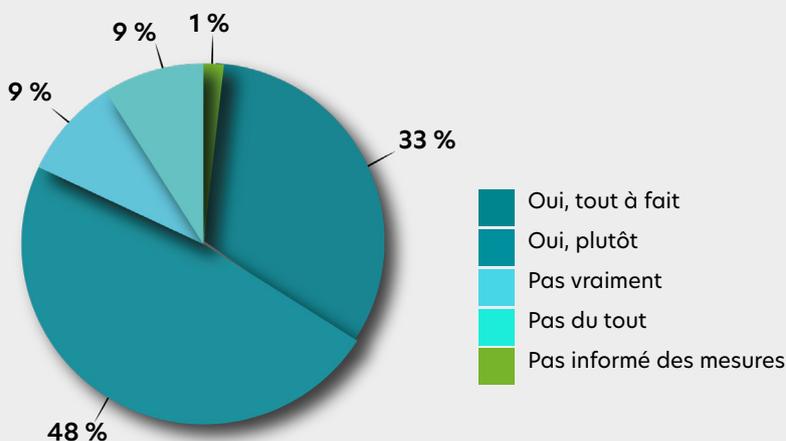
EVOLUTIONS DES MESURES DE PRÉVENTION SUITE À LA CANICULE DE 2022 - %



LES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LES POUVOIRS PUBLICS NON ADAPTÉES POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS

Les dispositions spécifiques prévues par les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) sont jugées adaptées, suffisantes et opérationnelles pour seulement 1/3 des répondants. Quasiment la moitié considère qu'elles ne sont pas vraiment adaptées, 9% pas du tout. Et 9% ne sont pas informés de ces dispositions.

AVIS SUR LES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LES POUVOIRS PUBLICS - %



UN DOCUMENT DE PLANIFICATION POUR SEULEMENT 40% DES RÉPONDANTS

40% des répondants disposent d'un document de planification formalisé dédié à la gestion de la période estivale (« plan canicule », schéma d'intervention spécifique...). Pour la majorité d'entre eux (88%), il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Les informations contenues dans ce document interne de planification sont essentiellement les procédures et les coordonnées des personnes d'astreinte au sein des structures :

- les procédures : 61,
- les coordonnées des personnes d'astreinte ou facilement joignables au sein des structures : 43,

- des indicateurs de suivi : 29,
- les modalités d'approvisionnement en eau supplémentaires : 20,
- les modalités de coordination des maraudes : 18,
- les contacts au sein des services de l'Etat et/ou collectivités territoriales (hors astreinte) : 15,
- les coordonnées des personnes d'astreinte au sein des services de l'Etat et/ou collectivités territoriales : 1.

TRÈS PEU DE RÉPONDANTS IMPLIQUÉS ACTUELLEMENT DANS UN TEMPS DE COORDINATION

En juin 2023, seulement 16 répondants (9,5%) ont été impliqués dans un temps de coordination formalisé concernant la gestion d'épisodes de fortes chaleurs.

PARTENAIRES DE LA COORDINATION	NOMBRE DE RÉPONDANTS
DRIHL/DREETS	8
Commune/ Intercommunalité	6
Préfectures/sous-préfectures	5
Service de la direction du dispositif	4

Près des 2/3 des répondants (60,5%) considèrent important d'être associés à ce type de coordination et 9% ne le considèrent pas. 30,5% des répondants ne se positionnent pas

MALGRÉ LES DIFFICULTÉS LIÉES AU BÂTI, PEU D'ACTIONS ENTREPRISES

Parmi les répondants, seulement un peu plus de la moitié d'entre eux (56%) dispose d'un ou plusieurs lieux considérés comme rafraîchis.

80% des répondants ne mènent pas, ou ne prévoient pas d'engager dans les 6 prochains mois une action concernant le bâti.

Parmi ceux qui prévoient des travaux, 11 prévoient une réhabilitation totale ou partielle du bâti en vue d'améliorer les conditions d'accueil (projet d'humanisation, isolation, etc...), 9 un programme de captation de logements dans le parc social ou privé et un adhérent prévoit une rénovation lourde (travaux importants couverts par la garantie décennale).

A signaler que parmi les répondants qui vont engager des actions envers le bâti, on trouve de grosses associations comme Coallia, Aurore, la Sauvegarde du Nord, le CASP.

Le coût estimatif des travaux est renseigné seulement pour 12 répondants. Le coût maximal est de 800 000€.

Les cibles de confort thermique sont incluses parmi les indicateurs de suivi de projet pour 62% des répondants. Pour 19% d'entre eux, elles ne sont malheureusement pas incluses et 19% ne le savent pas.

SYNTHÈSE

En tenant compte des précédents épisodes de canicule, les dispositifs ont été interrogés sur les évolutions constatées suite à la canicule de l'été 2022, l'opérationnalité des dispositions prévues par l'Etat, leurs documents de planification, la coordination, les lieux rafraîchis et les travaux

Actuellement, seulement 1/3 des répondants considèrent qu'il y a eu des évolutions sur les mesures de prévention à l'égard des personnes accueillies/ rencontrées et à l'égard du personnel des structures. Le bâti est le domaine dans lequel le moins d'évolutions ont été constatées (6%).

Plus de la moitié des répondants considère que les dispositions spécifiques prévues par les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) ne sont pas adaptées, suffisantes et opérationnelles.

Si on reprend les mesures à mettre en œuvre dans tous les dispositifs, on voit qu'elles ne sont pas effectives :

- 40% ont un document de planification formalisé dédié à la gestion de la période estivale (« plan canicule », schéma d'intervention spécifique...),
- un peu plus de la moitié (56%) ont un ou plusieurs lieux considérés comme rafraîchis,
- et 16 répondants (9,5%) ont été impliqués dans un temps de coordination formalisé concernant la gestion d'épisodes de fortes chaleurs.

Malgré les difficultés liées au bâti, peu d'actions entreprises : 80% n'est pas en train de mener, ou ne prévoit pas d'engager dans les 6 prochains mois, une action concernant le bâti.

PREPARATION AUX FUTURES VAGUES DE CHALEUR - N = 165

Le 25/06/23, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) a diffusé une communication sur le dispositif de veille saisonnière activé du 1er juin au 15 septembre. Les préfets de département sont chargés d'élaborer la disposition spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur, en étroite collaboration avec les acteurs territoriaux, afin de définir l'organisation départementale, d'identifier les mesures de prévention et de gestion et de prévoir leurs modalités de mise en œuvre. Les associations et les responsables de structures d'hébergement doivent se référer aux fiches O2/I et O2/L du guide d'aide à l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC ainsi qu'aux recommandations sanitaires, révisées en 2014 sous l'autorité du Haut Conseil de la Santé Publique.

L'EXPÉRIENCE DE 2022 PERMET DE MIEUX APPRÉHENDER LES FUTURES VAGUES DE CHALEUR

Quasiment 2/3 des répondants (64%) se sentent préparés pour faire face à des vagues de chaleur au moins aussi intenses et longues que celle(s) vécue(s) à l'été 2022.

Pour 1/4 des répondants, la connaissance et l'expérience de la canicule de 2022 leur permettent de se sentir prêts. Les mesures de prévention sont connues et peuvent être anticipées (réactualisation du plan canicule) et les répondants peuvent être réactifs, en bénéficiant du soutien de leur siège lorsqu'il s'agit d'adhérents nationaux.

Les consignes de prévention sont affichées et l'information communiquée aux personnes. Des lieux frais sont disponibles au sein des structures équipées de ventilateurs ou climatiseurs et des fontaines à eau ou stocks de bouteilles ont été réalisés. De plus, le bâti a pu être adapté ou est en cours d'adaptation. Des espaces extérieurs ont aussi pu être aménagés pour permettre aux personnes de se mettre à l'ombre.

De plus, les horaires de travail peuvent être adaptés et le télétravail mis en place lorsque les missions le permettent.

A noter parmi les actions, l'achat de frigos individuels pour équiper tous les appartements, en plus de ventilateurs. Et sur le plan médical, des liens renforcés avec les médecins traitants.

MAIS 1/3 DES RÉPONDANTS NE SE SENTENT PAS PRÉPARÉS

Les raisons pour lesquelles les 60 répondants ne se sentent pas préparés sont les suivantes :

- problème dans le bâti (lieux d'hébergement/locaux et bureaux du personnel) et manque d'équipements : 17,
- pas de budget financier et manque de moyens humains salariés et bénévoles : 12,
- pas de changement ou actions trop minimales : 8,
- pas d'information de la part des services de l'état : 4,
- désorganisation structurelle : 3,
- l'état mène des actions non conformes au traitement de la canicule (expulsion, évacuation) : 3,
- pas d'anticipation : 1,
- d'autres problèmes importants à gérer empêche la préparation en cas de canicule : 1.

Les conditions matérielles, financières et en ressources humaines ne sont pas réunies. Le plan canicule se déclenche à moyens constants.



« Les extensions horaires d'ouverture des accueils de jours ne sont pas systématiquement conditionnés à des moyens financiers complémentaires et on nous demande à 16h d'être opérationnels à 17h alors que la vague de froid/chaud était prévisible depuis plusieurs jours. » - propos échangés lors du groupe de travail national « accueil de jour » du 11/07/23.



DES PROPOSITIONS FAÎTES PAR QUASIMENT TOUS LES RÉPONDANTS

Quasiment tous les répondants (159) ont fait des propositions d'amélioration qui répondent aux difficultés rencontrées en période de canicule par les personnes et le personnel.

Les propositions pour les personnes sont :

- distribution d'eau, mise à disposition de fontaines et distribution de gourdes : 18,
- mettre les personnes à l'abri/ leur proposer un hébergement/logement/ suspendre les expulsions en période caniculaire : 10,
- améliorer la communication : 4,
- ouvrir un accueil de jour en période caniculaire : 1,
- renforcer les maraudes : 1.

Les propositions pour les personnes et le personnel sont :

- besoin de financement pour l'achat de matériel pour le personnel et les personnes : 18,

- adapter les horaires de travail (décaler, fermer, alléger, mettre au chômage technique les salariés en insertion) et adapter les horaires d'ouverture des dispositifs (ouvrir le WE, en soirée) : 16,
- faire preuve d'anticipation : 5,
- revoir le niveau de déclenchement du dispositif canicule : 1.

Les propositions concernant le bâti (bénéfice pour les personnes et le personnel) et les conditions d'accueil sont :

- achat de climatiseurs /climatisation : 20,
- adapter le bâti aux conditions climatiques (isoler, végétaliser, utiliser les panneaux solaires, mettre des volets, du double-vitrage) : 14,
- disposer d'une pièce fraîche dans son établissement : 11,
- développer des partenariats pour se coordonner et faire des diagnostics (ANAH et ADENE) : 8,
- achat de ventilateurs : 6,
- raccorder tous les lieux à l'eau : 1.

« Dans les réunions de coordination de la veille sociale, il ressort régulièrement l'idée que les déclenchements "canicule" (Niveau 3 Orange), qui permettent le déclenchement de mesures spécifiques pour les personnes sans-abri - extension horaires accueil de jour et maraudes, ouverture gymnases et de mise à l'abri, etc. - n'interviennent que très rarement. C'est notamment la notion des "3 jours et 3 nuits consécutives" qui est questionnée puisqu'elle s'applique à la population générale et ne tient pas compte des difficultés plus intenses pour les personnes sans-abri dans ces périodes ». Lucas Vigroux - Chargé de mission veille sociale - SIAO 34

DES EXEMPLES D'ACTIONS INNOVANTES

10 répondants ont mentionné une action innovante mise en œuvre dans leur dispositif ou dans leur ville :

- achats : congélateur pour mettre les pains de glace des personnes qui le souhaitent, kits adaptés pour la canicule (casquette, crème solaire, brumisateur, sans oublier sous-vêtements et chaussettes),
- accès à des lieux d'accueil : création d'un numéro téléphonique spécifique communiquant les coordonnées des structures avec un accueil frais ; accès gratuit aux piscines et centres aquatiques publics ; extension de l'accès aux douches et aux points hygiène ; mise à disposition de lits de camp pour faire la sieste en journée ; développement et cartographie des lieux arborés/ombragés et au bord de l'eau pour se retirer, se rafraîchir et s'aérer ; utilisation des réseaux sociaux, via un groupe facebook, dans le but de diffuser des informations auprès de personnes connues ; recours au Carillon, réseau de commerçants pour aider les personnes sans-abri x commerces du carillon pour remplir une gourde, accéder à de l'eau, se mettre au frais ; expérimentation d'un camion douche/camping-car ; action du Bus Solidaire qui va à la rencontre des personnes pour les informer.

DES ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Quelques répondants ont mentionné des éléments complémentaires à ceux traités dans l'enquête. Il s'agit essentiellement de conditions à prendre en compte.

- donner un accès à l'eau dans les bidonvilles et squats,
- adapter l'alimentation : manger en quantité suffisante, frais et équilibré (consommation de fruits et légumes rafraîchissants),
- accroître la vigilance auprès des enfants, notamment ceux âgés de moins de cinq ans, constituent des populations à risque d'accidents graves, tels que le coup de chaleur ou la déshydratation rapide,
- augmenter les capacités en hébergements et logements pour que les personnes ne soient plus à la rue,
- tenir compte de la difficulté de demander aux personnes mal-logées de travailler, faire des démarches, s'insérer ... lorsqu'elles ont des difficultés à dormir car leur « habitat » n'est pas adapté en situation de canicule (hôtels, centres d'hébergement, voiture, campement...),
- prendre en compte l'absence de moyens de transport et les problèmes de mobilité lors des épisodes caniculaires avec l'impossibilité pour les personnes de se rendre dans un lieu climatisé ou rafraîchi lorsque les personnes sont à pied, et/ou éloignées de ce type de bâtiment,
- agir pour que les personnes ne soient plus stigmatisées et aient accès aux lieux rafraîchis,
- favoriser l'implication des structures sociales au sein des villes/ villages dans lesquelles elles sont implantées afin de favoriser les réseaux de solidarité (ex : que les résidents se chargent de contacter les personnes vulnérables, de leur apporter de l'eau fourni par les collectivités),
- augmenter les campagnes de sensibilisation auprès des personnes en situation de précarité,
- leur association n'étant pas propriétaire des lieux, ils ne peuvent pas connaître le taux de vétusté et ne peuvent pas mettre en œuvre des actions concernant le bâti.



SYNTHÈSE

Cependant l'expérience de 2022 permet de mieux appréhender les futures vagues de chaleur : quasiment 2/3 des répondants (64%) se sentent préparés pour faire face à des vagues de chaleur au moins aussi intenses et longues que celle(s) vécue(s) à l'été 2022.

Parmi les répondants qui ne se sentent pas prêts, les principaux problèmes concernent le bâti et l'absence de moyens financiers et humains.

Les répondants ont fait une multitude de propositions d'améliorations pour la gestion de la vague de chaleur actuelle et les prochaines. Et partagé des actions innovantes mises en place dans leurs dispositifs et au niveau municipal.

La plupart sont liées à l'absence de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les mesures de protection actuelles (eau, abri et repos). Il est nécessaire d'anticiper les besoins surtout pour des événements prévisibles comme les fortes chaleurs et d'allouer des budgets supplémentaires pour agir à destination des personnes, du personnel et améliorer le bâti en ce qui concerne le lieu d'habitat et le lieu de travail.

Ceci est d'autant plus légitime que les mesures de protection sont définies par Santé Publique et que les personnes sans-abri sont un public à risque en période de fortes chaleurs.

Les mesures ne sont malheureusement pas applicables en l'état actuel. Certaines mesures doivent être adaptées pour prendre en compte la situation des personnes vivant à la rue et hébergées/logées.

DEPARTEMENTS LES PLUS CHAUDS VERSUS LES AUTRES DEPARTEMENTS

L'ENQUÊTE COUVRE 2/3 DES DÉPARTEMENTS LES PLUS CHAUDS EN 2022

En 2022, 39 départements ont connu des chaleurs les plus chaudes comprises entre 43°C à 41°C. Il n'y a pas que des départements méridionaux situés en dessous de La Loire.

Des dispositifs situés dans les 2/3 de ces départements (26) ont répondu à l'enquête. Ces 105 répondants représentant 53% de l'échantillon sont situés dans : Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Côte-d'Or, Gironde, Haute-Garonne, Hauts-de-Seine, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Paris, Sarthe, Seine-Saint-Denis, Tarn, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Vendée, Vosges.

LA SITUATION EST CRITIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS LES PLUS CHAUDS ... ET AUSSI DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Un focus est réalisé pour savoir s'il existe des différences entre les départements les plus chauds et les autres. L'échantillon n'est pas le même : 79,5% des répondants dans les départements « non chauds » assurent de l'hébergement contre 62% dans les départements chauds mais comme les répondants sont répartis par moitié, il est intéressant de faire une comparaison.

INFORMATIONS ANALYSÉES	RÉPONDANTS DANS LES DÉPARTEMENTS CHAUDS - N=105	RÉPONDANTS DANS LES DÉPARTEMENTS NON CHAUDS - N=93
AVANT LA CANICULE DE 2022		
Mise en place de mesures avant 2022	69%	60%
Difficultés rencontrées avant 2022	20,5%	11%
PENDANT LA CANICULE DE 2022		
Pas de confort thermique des logements	53,5%	53%
Difficulté pour les personnes rencontrées/accueillies	51,5%	41%
Difficultés pour le personnel en plus des absences en période de vacances	12,5%	13%
ACTUELLEMENT ET PRÉPARATION		
Pas d'évolution dans le bâti	75,5%	81,5%
Pas d'évolution pour les personnes rencontrées/accueillies	58%	54,5%
Pas d'évolution pour le personnel	54,5%	58%
Dispositions spécifiques prévues par l'Etat suffisantes (oui, tout à fait + oui, plutôt)	36,5%	32%
Existence d'un document de planification	46,5%	32%
Lieu frais au sein du dispositif	53% (N=47)	59% (N=58)
Prêt pour faire face à de nouvelles vagues de chaleur	63% (N=89)	63,5% (N=77)

Quelques différences existent entre les départements les plus chauds et les autres.

Pour les départements les plus chauds, concernant les effets de la canicule, ils sont proportionnellement plus nombreux à :

- avoir mis en place des mesures avant 2022 (69 versus 60%),
- avoir rencontré des difficultés avant 2022 (20,5 versus 11%),

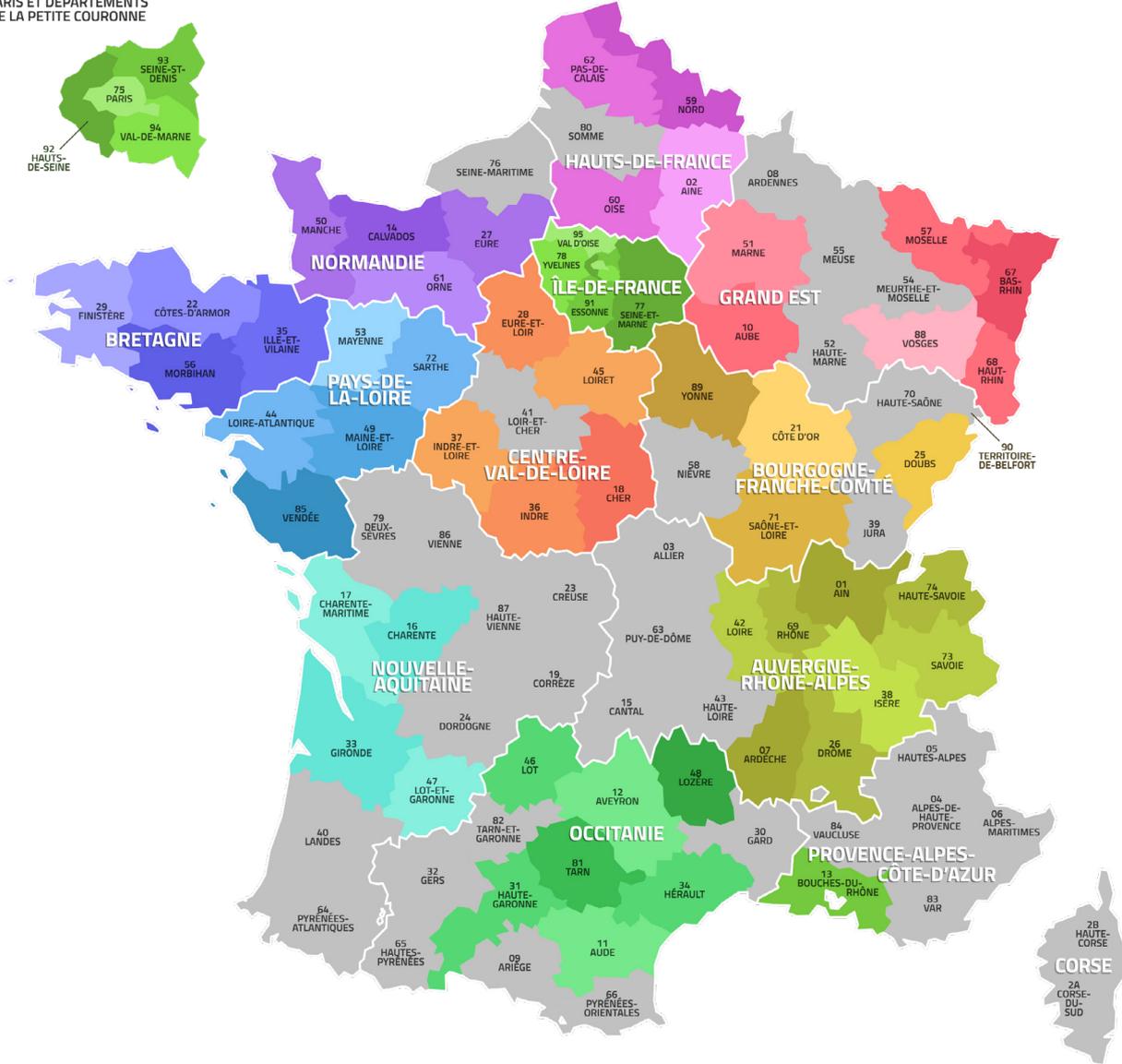
- avoir mentionné des difficultés pour les personnes (51,5 versus 41%).

Mais ces différences sont peu importantes et on voit bien que les problèmes sont présents dans la France métropolitaine entière.

Concernant la situation actuelle, s'il existe une différence concernant l'existence d'un document de planification (46,5% versus 32%), la proportion est identique concernant la préparation aux prochaines vagues de chaleur (63% versus 63,5%).

A signaler que seulement un peu plus de la moitié des départements les plus chauds disposent d'un lieu frais au sein de leur dispositif et que plus de la moitié d'entre eux, font état d'une absence d'évolution concernant les personnes et le personnel depuis la canicule de 2022. Et pour les 3/4 des répondants, il n'y a pas eu d'évolution dans le bâti.

PARIS ET DÉPARTEMENTS DE LA PETITE COURONNE



À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Carole LARDOUX

Responsable de l'animation de l'observation
carole.lardoux@federationsolidarite.org

Fédération des acteurs de la Solidarité

76 rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris
www.federationsolidarite.org